













Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - novembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.


Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels

	73 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 336 tentes saisies
	Au moins 10 arrestations lors des expulsions		164 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 40 sacs saisis		Au moins 15 portables et batteries externes saisis
	Au moins 71 sacs de couchage et couvertures saisis		Au moins 9 vélos saisis
	De l'argent saisi au moins 3 fois		Pièces d'identité saisies au moins 5 fois

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérard Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Les 13 et 27 novembre, HRO enregistré à des opérations de démantèlement à grande échelle, pendant laquelle les habitant.e.s ont été forcé.e.s sur des bus et emmené.e.s dans des centres hors de Calais. Toutes les affaires personnelles ont été saisies: le 13 novembre, 100 tentes ont été saisies.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation

	<p>Les observateur.s ont été verbalisé.e.s à 16 reprises pour non-respect des règles de confinement. Ce harcèlement ciblé a rendu nos observations particulièrement difficiles à réaliser ce mois</p> <p>Les observateur.trice.s ont été filmé.e.s / pris.e.s en photo avec le téléphone personnel et/ou professionnel des forces de l'ordre 2 fois; ont été encerclé.e.s par des agents des forces de l'ordre 2 fois et les forces de l'ordre ont fait trébucher un bénévole 1 fois.</p>
---	---

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois de novembre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.